



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21137191

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 NOV. 2021

du BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0890 201 662

Nom

(en entier) : **La Residence du Parc**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**Adresse complète du siège : **Avenue des Sapins 27, 1390 Grez-Doiceau**

**Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs - Changement de
représentant permanent d'un administrateur - Démission administrateur
délégué**

Extrait de proces-verbal de l'assemblée générale spéciale des membres dd. 20/07/2021:

"Les membres CONFIRMENT que le nouvel administrateur suivant a été nommé avec effet au 20 juillet 2021 :

Ventu SRL (0650.907.810), représentée en permanence par Frank Verschueren, qui choisit domicile au siège social de l'association.

Le mandat de cet administrateur est accordé pour une période indéterminée et est exercé sans rémunération.

Les membres CONFIRMENT que le conseil d'administration est actuellement composé uniquement des trois administrateurs suivants :

Ventu SRL (0650.907.810), représenté en permanence par Frank Verschueren.

Armonea SA (0889.421.308), représentée en permanence par Jannes Verheyen.

Colisée Belgium SA (0723.858.144), représentée en permanence par Christine Jeandel."

Extrait de proces-verbal de la réunion de l'organe d'administration dd. 20/07/2021:

"Après délibérations et vote, l'organe d'administration prend les décisions suivantes à l'unanimité :

L'organe d'administration PREND ACTE du fait qu'Armonea SA a désigné M. Jannes Verheyen, demeurant à Zeypestraat 93, 1910 Kampenhout, comme représentant permanent en remplacement d'Arnaud Méjane, dans l'exercice de son mandat, avec effet au 1 juillet 2021.

L'organe d'administration DECIDE de mettre fin au mandat de Armonea SA, en tant qu'administrateur délégué, avec effet au 1 juillet 2021."

Armonea SA
Administrateur
Jannes Verheyen
Représentant Permanent

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).